

EDOUARD CHAMBOST :

« Le port de Saint-Tropez constitue une belle vitrine des « paradis fiscaux »



Beaucoup ont pensé qu'il aurait mieux fait de conserver pour lui toutes les informations contenues dans son ouvrage « Les Paradis fiscaux ». Plus rares sont ceux qui le lui ont dit. Mais la grande majorité des lecteurs de cet ouvrage contenant quelque quinze années de documentation a approuvé Edouard Chambost, 34 ans, avocat parisien, d'avoir démonté le mécanisme de ces paradis fiscaux, ignorés généralement du grand public puisque ce sujet jouit — ou plutôt jouissait jusqu'ici — d'une certaine conspiration du silence.

Dans son livre bien documenté, sans pour autant prendre l'allure d'un ouvrage technique réservé à la haute finance, Edouard Chambost a donc inventorié tous les paradis fiscaux de ce monde et expliqué le mécanisme du fonctionnement contre lequel, pense-t-il, les armes sont nulles. A moins que tous les Etats arrivent à se mettre d'accord pour les supprimer simultanément afin que plus personne n'en profite. Un peu comme le désarmement universel. On a vu ce qu'il en résulte. Faute d'accords, tous les Etats entretiennent donc ces paradis fiscaux — pour la France c'est Monaco, pour la Suisse c'est le Lichtenstein, pour les U.S.A. la kyrielle des îles des Caraïbes, etc — au détriment des Etats voisins.

Mais il ne faut pas penser que tous les pays sont prisonniers volontaires de ce cercle vicieux économique. Ainsi la Chine populaire par exemple s'appuie largement sur sa ville voisine de Hong-Kong, qui constitue certainement l'un des endroits le plus important parmi les paradis fiscaux.

Edouard Chambost dont l'ouvrage a été bien accueilli en France, en plusieurs pays européens (une quinzaine de traductions sont sorties ou en cours de l'être), travaille actuellement à Saint-Tropez à la traduction américaine de son guide qui doit sortir en septembre aux U.S.A. Il y connaîtra certainement dans ce pays du dollar un certain succès.

En marge de ces heures de travail, l'auteur, en flânant sur le port, a pu apprécier la qualité des yachts mouillés dans le vieux port et qui, assure-t-il, sont issus pour la grande majorité de paradis fiscaux. Et il ne faut pas croire que seuls les Libériens, les Panaméens, etc, bénéficient seuls d'exemption d'impôts.

Un bon nombre de yachts battant pavillon anglais par exemple jouissent eux aussi de « traitements » de faveur par le jeu, entre sociétés, de savantes combinaisons bien connues de leurs propriétaires.

Tout ceci n'est certainement pas très moral, et Edouard Chambost a d'autant plus de mérite d'avoir levé le voile du silence:

J.M. H.

Edouard Chambost devant les yachts mouillés dans le vieux port de Saint-Tropez : un bel étalage... (Photo J.M. Haubert).